

Le 18 octobre 2021

Avis : modification du Fonds Commun de Placement « La Française Stratégies Obligataires » (ci-après le « FCP »)

Nous informons les porteurs du fonds « **La Française Stratégies Obligataires** », que la société de gestion La Française Asset Management a décidé d'apporter les modifications suivantes au FCP :

- Modification du barème des commissions de mouvement :

			AVANT	APRES
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0.40% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles < 5 ans : 0.06% Obligations convertibles > 5 ans : 0.24% Autres Obligations : 0.024% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.012% (avec minimum de 100€) Swaps : 300€ Change à terme : 150€ Change comptant : 50€ OPCVM : 15€ Futures : 6€ / Options: 2.5€	Actions : 0.10% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles : 0.05% (avec un minimum de 100€) Autres Obligations : 0.035% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.0120% (avec un minimum de 100€) Swaps : 0,010% (avec un minimum de 150€ et un maximum de 600€) Change à terme : 0,010% (avec un minimum de 75€ et un maximum de 300€) Change comptant : 0,010% (avec un minimum de 25€ et un maximum de 100€) OPC : 15€ Futures : 1€ Options : 1€

- Le FCP aura désormais la possibilité d'effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Le risque associé à ces opérations sera également ajouté au profil de risque du FCP ;
- Ajout d'une information relative à la rémunération générée par les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres comme suit :

« Information sur la rémunération générée par les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres:

Le fonds a pour contrepartie dans le cadre des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres un ou plusieurs établissements de crédit ou autres entités autorisés par la société de gestion et respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code Monétaire et Financier. Les contreparties agiront de manière indépendante du fonds.

Aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, en ce inclus les revenus générés par le réinvestissement des garanties en espèces reçues dans le cadre de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués au fonds. Ces opérations engendrent des coûts opérationnels directs et indirects qui sont supportés par la société de gestion, la quote-part de ces coûts ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations.

Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

Pour toute information complémentaire, le porteur de parts pourra se reporter au rapport annuel du fonds. »

Ces modifications sont listées et détaillées en annexe 1 de ce présent avis. Elles entreront en vigueur à compter du **21 octobre 2021**. La documentation réglementaire du FCP sera modifiée en conséquence.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du compartiment « **La Française Stratégies Obligataires** » disponible sur le site www.la-francaise.com.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

ANNEXE 1

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques avant et après les changements opérés

	<u>Avant les modifications</u>	<u>Après les modifications</u>
Barème des commissions de mouvement	<p>Actions : 0.40% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles < 5 ans: 0.06% Obligations convertibles > 5 ans: 0.24% Autres Obligations: 0.024% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.012% (avec minimum de 100€) Swaps: 300€ Change à terme: 150€ Change comptant: 50€ OPCVM: 15€ Futures: 6€ / Options: 2.5€</p>	<p>Actions : 0.10% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles : 0.05% (avec un minimum de 100€) Autres Obligations: 0.035% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.0120% (avec un minimum de 100€) Swaps: 0,010% (avec un minimum de 150€ et un maximum de 600€) Change à terme: 0,010% (avec un minimum de 75€ et un maximum de 300€) Change comptant: 0,010% (avec un minimum de 25€ et un maximum de 100€) OPC: 15€ Futures: 1€ Options: 1€</p>
Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et du risque associé	<p>Le fonds n'effectuera pas d'opérations d'acquisition et cession temporaires de titres</p>	<p>7- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres En outre, le fonds peut procéder à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres pour (i) assurer le placement des liquidités disponibles (prise en pension, mise en pension par exemple), (ii) optimiser le rendement du portefeuille (prêt/emprunts de titres par exemple). Les contreparties de prêt/emprunt de titres et/ou de prise/mise en pension sont soumises aux mêmes étapes de sélection ESG décrites dans la stratégie du fonds.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature des interventions: Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC. En aucun cas ces stratégies n'auront ni pour objectif ni conséquence de créer un effet de levier • Nature des opérations utilisées : Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pension par référence au Code monétaire et financier. Les actifs pouvant faire l'objet de telles opérations seront les actifs décrits dans la partie «2. Actifs (hors dérivés intégrés) » de ce prospectus. • Niveau d'utilisation envisagée : Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 60% maximum de l'actif net de l'OPC tandis que les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 10 % maximum de l'actif net de l'OPC. La

Une société du Groupe La Française

www.la-francaise.com

La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA : FR 18 314 024 019
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • www.amf-france.org



proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de telles opérations pourra représenter 25% de l'actif net de l'OPC.

• **Informations sur l'utilisation des cessions et acquisitions temporaires de titres :** L'utilisation des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres aura pour objet notamment de faire bénéficier l'OPCVM d'un rendement supplémentaire et donc de contribuer à sa performance. Par ailleurs, l'OPCVM pourra conclure des prises en pension au titre du remplacement des garanties financières en espèces et / ou des mises en pension pour répondre aux besoins de liquidité. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres seront garanties selon les principes décrits à la section 8 ci-dessous « contrats constituant des garanties financières ».

• **Rémunération :** Les informations relatives à la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « frais et commission ».

• **Sélection des contreparties :** La société de gestion s'appuie sur un processus spécifique de sélection d'intermédiaires financiers, également utilisé pour les intermédiaires destinés aux opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres et/ou certains dérivés tels que les contrats d'échange sur rendement global (TRS). Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la liquidité qu'ils offrent mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et leur qualité de traitement des transactions. A l'issue de ce processus rigoureux et régulier, sanctionné d'une note, les contreparties sélectionnées pour les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres et/ou certains dérivés tels que les contrats d'échange sur rendement global (TRS) sont des établissements de crédit ou autres entités autorisés par la société de gestion et respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code monétaire et financier.

Information sur la rémunération générée par les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

Le fonds a pour contrepartie dans le cadre des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres un ou plusieurs établissements de crédit ou autres entités autorisés par la société de gestion et respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code Monétaire et Financier. Les contreparties agiront de manière indépendante du fonds.

Aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, en ce inclus les revenus générés par le réinvestissement des garanties en espèces



		<p>reçues dans le cadre de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués au fonds. Ces opérations engendrent des coûts opérationnels directs et indirects qui sont supportés par la société de gestion, la quote-part de ces coûts ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations.</p> <p>Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature. Pour toute information complémentaire, le porteur de parts pourra se reporter au rapport annuel du fonds</p>
Profil de risque	<p>Risque de perte en capital : Risque discrétionnaire : Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés : Risque de contre-performance des fonds sous-jacents : Risque de taux : Risque de crédit : Risque de défaut lié aux émetteurs des titres de créance : Risque lié aux investissements en titres « high yield » dits « spéculatifs » : Risque de contrepartie : Risque de change : Risque de conflits d'intérêt potentiels : Risque de liquidité : Risque de liquidité lié aux swaps de performance (TRS) : Risque juridique : Risque lié aux titres de créance subordonnés :</p>	<p>Risque de perte en capital : Risque discrétionnaire : Risque de durabilité : Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés : Risque de contre-performance des fonds sous-jacents : Risque de taux : Risque de crédit : Risque de défaut lié aux émetteurs des titres de créance : Risque lié aux investissements en titres « high yield » dits « spéculatifs » : Risque de contrepartie : Risque de change : Risque de conflits d'intérêt potentiels : Risque de liquidité : Risque de liquidité lié aux swaps de performance (TRS) : Risque juridique : Risque lié aux titres de créance subordonnés : Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) :</p>